POINT DE VUE

"La Résistance intérieure n'est pas née spontanèment"

Gilles MASURE, Conseiller Régional, Conseiller Municipal de Crépy-en-Valois et membre du bureau Fédéral de la Fédération de l'Oise du P.C.F., nous a fait parvenir le texte suivant :

L'exposition itinérante de l'ANACR dont je suis membre, l'initiative prise à Crépy-en-Valois d'une exposition-conférence sur le thème *"Crépy sous l'occupation"* contribuent sans nul doute au *"devoir de mémoire"* indispensable sur cette sombre et si présente, encore, période de notre Histoire, face à toutes les tentatives de *"révisionnisme"*. Je m'en félicite donc d'autant plus que, présent au vernissage de cette exposition, elle a attiré de nombreuses et diverses personnalités, néanmoins il me semble que son contenu sous estime la diversité des différentes composantes de la résistance à l'occupant, et notamment l'apport des communistes. Pour ma part, je ne pense pas que cela serve l'objectif poursuivi par l'ANACR. Né en 1946, mon point de vue ne peut évidemment pas être celui d'un acteur de cette période. Mais militant communiste depuis près de 30 ans et ayant passionnément étudié cette époque à partir des sources les plus diverses, je suis surpris que le présentateur de l'exposition à Crépy-en-Valois ait à la fois rendu un hommage appuyé au rôle du Général de Gaulle dans la résistance extérieure (ce qui n'est que justice), et en même temps affirmé que la résistance intérieure était *née "spontanément"*.

Comme si, dès 1936, le Front Populaire ne s'était pas donné pour but de combattre le fascisme ; comme si la même année, les brigades internationales où combattirent les communistes n'avaient pas lutté contre Hitler et Mussolini les armes à la main, aux côtés des Républicains Espagnols ; comme si, malgré le désarroi produit par le pacte Staline-Hitler chez les communistes français et la dissolution de leur parti suite au décret Sérol, ceux-ci ne s'étaient pas engagés dans le combat politique contre l'occupant dès 1940. En témoigne cette lettre datée du 11 février 1955 du grand écrivain libéral Vercors au Général de Gaulle :

"Pourquoi a t-il fallu que je retrouve sous votre plume les calomnies ordinaires que l'on porte contre les communistes ? on a suffisamment de choses à leur reprocher pour ne pas y ajouter des accusations historiquement fausses. Car, mon Général, je mentirais par omission en ne témoignant pas pour eux. La première lettre que j'ai reçue en août 1940, était signée du communiste Jean Richard Boch. La première réunion à laquelle j'ai assisté en octobre, chez le poète Arcos, s'était faite à l'initiative du même, accompagné du communiste Frédéric Joliot-Curie, du communiste Wallon, du communiste Maublan, du communiste Francis Jourdain, et il fût lu les lettres d'Eluard et d'Aragon, tous deux en zone libre. La première revue clandestine, fondée en décembre, la Pensée Libre, était une revue communiste et c'est sur ses cendres que j'ai fondée plus tard les Editions de Minuit.

Le premier organe clandestin des intellectuels résistants fut fondé en avril 1941 par le communiste Jacques Decour. Il y laissa sa vie. L'un des tous premiers résistants que j'ai "pratiqué" puis qui fut arrêté presque sous mes yeux, puis torturé à mort, c'était le communiste Howeg".

Voila quelques unes des réalités (il y en a beaucoup d'autres) que ce *"spontanément"* passe sous silence, tout comme d'ailleurs, à l'autre bout de la chaîne, le caractère progressiste, si brûlant d'actualité, des réalisations du CNR : nationalisations, statut de la Fonction Publique, Sécurité Sociale... etc... qui portent incontestablement la marque des communistes même si, bien entendu, ils n'en furent pas les seuls initiateurs.

Si l'on veut que les jeunes générations s'emparent de l'histoire de cette période en toute liberté, donnons leur tous les éléments pour juger, n'édulcorons rien. Mettons tout en débat. Tout. Les ombres comme les lumières. Tous les faits. C'est notre conception des communistes d'aujourd'hui qui tirent les leçons d'une période où au sectarisme des uns répondait celui des autres.

Gilles Masure

Illustrations reprises dans la plaquette : La Croix Saint Ouen, 1939-1945.

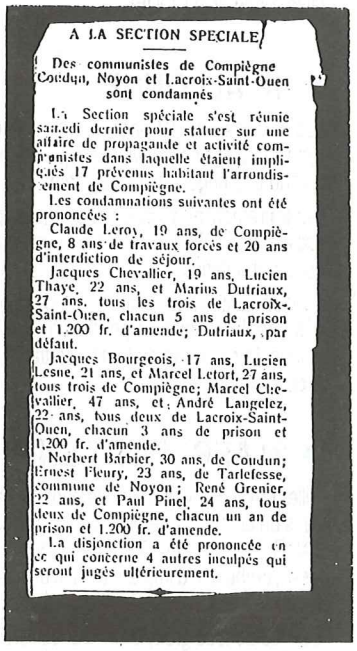

A LA SECTION SPECIALE

Des communistes de Compiègne Coudun, Noyon et Lacroix-Saint-Ouen sont condamnés

La Section spéciale s'est réunie samedi dernier pour statuer sur une affaire de propagande et activité communistes dans laquelle étaient impliqués 17 prévenus habitant l'arrondissement de Compiègne.

Les condamnations suivantes ont été prononcées :

Claude Leroy, 19 ans, de Compiègne, 8 ans de travaux forcés et 20 ans d'interdiction de séjour.

Jacques Chevallier, 19 ans, Lucien Thaye, 22 ans, et Marius Dutriaux, 27 ans, tous les trois de Lacroix-Saint-Ouen, chacun 5 ans de prison et 1.200 fr. d'amende; Dutriaux, par défaut.

Jacques Bourgeois, 17 ans, Lucien Lesne, 21 ans, et Marcel Letort, 27 ans, tous trois de Compiègne; Marcel Chevallier, 47 ans, et André Langelez, 22 ans, tous deux de Lacroix-Saint-Ouen, chacun 3 ans de prison et 1.200 fr. d'amende.

Norbert Barbier, 30 ans, de Coudun; Ernest Fleury, 23 ans, de Tarlefesse, commune de Noyon; René Grenier, 22 ans, et Paul Pinel, 24 ans, tous deux de Compiègne, chacun un an de prison et 1.200 fr. d'amende.

La disjonction a été prononcée en ce qui concerne 4 autres inculpés qui seront jugés ultérieurement.

Paru dans «*La Gazette de l'Oise*» le 24 juillet 1943

A LA SECTION SPECIALE

Des communistes de Compiègne et Lacroix-Saint-Ouen condamnés aux travaux forcés

La Section Spéciale de la Cour d'Appel, réunie sous la présidence de M. Guernion, a statué sur plusieurs graves affaires et a prononcé les condamnations suivantes :

La peine des travaux forcés à perpétuité est prononcée contre Lero, Claude, 19 ans, ouvrier imprimeur ; Lengelez, 22 ans, manouvrier; Thaye Lucien, 22 ans, manouvrier, et Chevallier Jacques, 19 ans, mécanicien, domiciliés, le premier, à Royallieu-Compiègne, les autres à La Croix-Saint-Ouen, qui, dans diverses localités de l'arrondissement de Compiègne, ont incendié des hangars contenant des récoltes et du matériel, ainsi que plusieurs meules de céréales non battues.

Dans une autre affaire de détention d'armes, usage d'explosifs et activité communiste, le même Leroy est, à nouveau, condamné à dix ans de travaux forcés, peine qui se confondrait avec la précédente. Chevallier est également condamné à cinq ans de travaux forcés et Lesne Lucien, 21 ans, ouvrier d'usine à Compiègne, à quatre ans de prison. Il s'agissait de l'attaque à la grenade de l'immeuble de la L.V.F., à Compiègne.

Dans ces trois affaires, plusieurs des prévenus bénéficient également de la confusion des peines avec une autre prononcée contre eux à une précédente audience. D'autre part, la disjonction est prononcée pour un autre complice, malade, et pour un nommé Georgelin, 23 ans, ébéniste à Venette, actuellement en fuite.

Deuxième jugement...